

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1567**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Approbation de l'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif portant sur la résiliation partielle de l'assiette foncière constituant une partie de l'îlot L situé rue Francis de Pressensé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1567**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel Nord - Approbation de l'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif portant sur la résiliation partielle de l'assiette foncière constituant une partie de l'îlot L situé rue Francis de Pressensé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par convention-cadre signée le 22 septembre 2009 entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les modalités de mise à disposition, de transfert de propriété et de désaffectation des biens à usage de lycées situés sur le territoire métropolitain ont été précisées.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité la Métropole de Lyon, par courrier du 18 octobre 2021, afin d'engager les opérations de transfert de propriété de l'ensemble des parcelles concernées par la nouvelle construction du lycée Pierre Brossolette, au sein de la ZAC Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne.

Dans ce contexte, la Métropole s'est engagée à céder à la Région Auvergne-Rhône-Alpes 14 parcelles constituant une partie de l'îlot L, situé rue Francis de Pressensé, dont la parcelle cadastrée BD 139, issue de la parcelle cadastrée BD 28 faisant l'objet d'un bail emphytéotique administratif conclu entre la Communauté urbaine et la Ville de Villeurbanne signé les 13 et 17 octobre 2005.

**II - Objet de l'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de résiliation partielle de l'assiette foncière**

À ce titre, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du bail emphytéotique administratif consistant en l'extraction de l'assiette de la parcelle cadastrée BD 139 devant être cédée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'une superficie de 224 m<sup>2</sup>.

Les autres modalités du bail restent valables et ses conditions ne sont pas modifiées.

L'ensemble des frais liés à la signature et à l'enregistrement de cet avenant seront à la charge de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 de résiliation partielle de l'assiette foncière du bail emphytéotique administratif signé les 13 et 17 octobre 2005 avec la Ville de Villeurbanne, consistant en l'extraction de la parcelle cadastrée BD 139, issue de la parcelle cadastrée BD 28 située rue Francis de Pressensé, dans la ZAC Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 1 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 011 - opération n° 0P07O4949.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--